



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 06/12/2022
Publié le 
ID : 034-213400575-20221205-DEL2022_12_03-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal 5 décembre 2022

N° 2022/12-03

BUDGET 2022 – ADOPTION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE LUNDI CINQ DECEMBRE à DIX HUIT HEURES TRENTE les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Jean Baptiste PRINGUEY, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Richard CORVAISIER.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Sylvie ROS-ROUART représentée par Philippe GUY
Gassien GAMBIER représenté par Catherine ESTOUP
Isabelle SERAN représentée par Frédéric LAFFORGUE
François BROTHIER représenté par Julien MIRO
Marion COLIN représentée par Gérard SIGAUD
Dominique NURIT représentée par Hugues FERRAND
Frédéric FAIVRE représenté par Cécile NEGRIER
Mathilde BORNE représentée par Carine BARBIER

ABSENT EXCUSE :

MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE :

Matthieu PERROT et FABIEN GUTIERREZ rejoignent la séance avant le vote de l'affaire n°2

SECRETAIRE DE SEANCE : Jérôme AZUARA

Délibération du Conseil Municipal du 5 décembre 2022**N° 2022/12-03****BUDGET 2022 – ADOPTION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2**

Monsieur Thierry DEWINTRE, Adjoint au Maire délégué aux finances expose :

Comme chaque année, la Décision Modificative examinée au Conseil Municipal de décembre permet d'ajuster, avant la fin de l'exercice, les crédits votés au Budget Primitif ou lors des Décisions Modificatives précédentes.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, il s'agit ainsi d'enregistrer une augmentation de 261 000 € des crédits pour financer des dépenses non prévues au budget, soit :

- + 62 400 € au chapitre 011 « charges à caractère général » pour compléter notamment les inscriptions budgétaires des dépenses de carburant, gaz, électricité afin de disposer de crédits suffisants d'ici la fin de l'exercice et financer les dépenses nouvelles apparues depuis la dernière DM,
- + 13 000 € au chapitre 012 « charges de personnel » pour permettre de financer les dépenses d'intermittents au Kiasma,
- + 58 600 € au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » pour permettre notamment les admissions en non valeur proposées par le Service de Gestion Comptable Métropole,
- + 76 000 € au chapitre 67 « charges exceptionnelles » en réserve d'éventuelles charges exceptionnelles à constater d'ici la fin de l'exercice
- + 1 000 € au chapitre 68 « dotations provisions semi budgétaires » pour la provision à constituer au compte 4961 du comptable,
- + 50 000 € de dépenses d'ordre.

Ce supplément de dépenses est financé en partie par le chapitre des dépenses imprévues (qui est ainsi diminué de 50 000 €) et par un supplément de 211 000 € des recettes de fonctionnement, soit :

- + 150 000 € de recettes au chapitre 73 « impôts et taxes » suite à la notification des rôles 2022,
- + 41 000 € au chapitre 78 « reprise provisions semi-budgétaires » pour révision de la provision inscrite au compte 4911 du comptable.
- + 20 000 € de recettes d'ordre.

Au niveau des dépenses réelles d'investissement, la Décision Modificative permet d'enregistrer 780 000 € de dépenses supplémentaires, soit :

- + 367 800,01 € de dépenses d'équipement, dont +297 000 € pour les Crédits de Paiement du PDS et 200 000 € d'avance de trésorerie pour le contrat de mandat avec la SERM,
- + 392 199,99 € au chapitre 10 « dotations, fonds divers et réserves » pour le mandat à émettre au compte 1068 à la demande du Service de Gestion Comptable Métropole en vue du passage à la M57 et 17 249,76€ de remboursement de TLE.
- + 20 000 € de dépenses d'ordre.

Ce supplément de dépenses est financé en partie par le chapitre des dépenses imprévues (qui est ainsi diminué de 200 000 €) et par 580 000 € de recettes supplémentaires d'investissement, soit :

- + 100 000 € de recettes de subventions d'investissement (chapitre 13), suite à la notification de la DSIL pour la rénovation énergétique du bâtiment de la DAP,
- + 430 000 € au chapitre 024 « cessions immobilières » pour disposer des crédits nécessaires afin d'enregistrer les encaissements attendus d'ici la fin de l'exercice
- + 50 000 € de recettes d'ordre.

La présente Décision Modificative s'équilibre ainsi à **+ 791 000 €** en dépenses et en recettes.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- adopter la Décision Modificative n°2 de l'exercice 2022 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	VOTE
011	Charges à caractère général	62 400,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	13 000,00
65	Autres charges de gestion courante	58 600,00
Total des dépenses de gestion courante		134 000,00
67	Charges exceptionnelles	76 000,00
68	Dotations aux provisions	1 000,00
022	Dépenses imprévues	-50 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		161 000,00
023	Virement à la section d'investissement	20 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		50 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		211 000,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	VOTE
73	Impôts et taxes	150 000,00
Total des recettes de gestion courante		150 000,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	41 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		191 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		20 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		211 000,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	VOTE
20	Immobilisations incorporelles	20 800,01
23	Immobilisations en cours	347 000,00
Total des dépenses d'équipement		367 800,01
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	392 199,99
020	Dépenses imprévues	-200 000,00
Total des dépenses financières		192 199,99
Total des dépenses réelles d'investissement		560 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		20 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		580 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	VOTE
13	Subventions d'investissement (hors 138)	100 000,00
Total des recettes d'équipement		100 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	430 000,00

Total des recettes financières	430 000,00
Total des recettes réelles d'investissement	530 000,00
021 Virement de la section de fonctionnement	20 000,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement	50 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	580 000,00

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

La proposition est adoptée à la majorité.

Vote par chapitre, même vote pour tous les chapitres.

Pour : 32 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART représentée par Phillippe GUY, Gassien GAMBIER représenté par Catherine ESTOUP, Isabelle SERAN représentée par Frédéric LAFFORGUE, Marthe JEREZ, François BROTHIER représenté par Julien MIRO, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Jean-Baptiste PRINGUEY, Marion COLIN représentée par Gérard SIGAUD, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA, Hugues FERRAND, Dominique NURIT représentée Hugues FERRAND, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE représenté par Cécile NEGRIER,)

Abstention : 3 (Carine BARBIER, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE représentée par Carine BARBIER)

Contre : 0

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 5 DECEMBRE 2022

LE MAIRE

Frédéric LAFFORGUE

